

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 09/09/2008  
Publication : 12/09/2008



Pour le Président du Conseil Général  
par délégation,  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-9-2-5  
Séance du vendredi 5 septembre 2008

### ORGANISME DE TOURISME A VOCATION GENERALE

La Commission Permanente du Conseil Général,

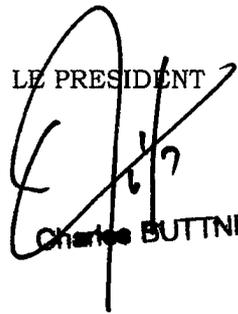
- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération N° 2008/I-2<sup>e</sup>-03 du 14 décembre 2007 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue une subvention totale de 120 280 €, selon l'annexe 1 jointe au rapport, et répartie comme suit :
  - 96 040 € en faveur de 16 offices de tourisme et syndicats d'initiative haut-rhinois (OTSI) et précise que les crédits seront prélevés sur l'enveloppe 18366, chapitre 65, nature 6574, fonction 94, programme F041, du budget départemental ;
  - 24 240 € en faveur de 3 OTSI constitués en EPIC et précise que les crédits seront prélevés sur l'enveloppe 84041, chapitre 65, nature 65738, fonction 94, programme F041, du budget départemental ;
- attribue une subvention de 2 050 € en faveur du Comité départemental de camping et de caravanning du Haut-Rhin et précise que les crédits seront prélevés sur l'enveloppe 18366, chapitre 65, nature 6574, fonction 94, programme F041, du budget départemental.

Adopté  
voix contre  
abstentions

LE PRESIDENT

  
Charles BUTTNER